



Le tabac à Orly

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 12 août 2003

Entre autre, mais avec la chaleur j'ai été hors de moi, samedi j'ai du aller à Orly, j'ai du changer de place plusieurs fois pour échapper aux fumeurs ; je suis descendue pour m'asseoir dans ma voiture, en passant j'ai reçu une bouffée en pleine figure, j'ai demandé à cette femme d'éteindre sa cigarette, la chaleur était encore plus étouffante..irrespirable...je me suis vue traiter de folle de raciste ...au moment de reprendre les bagages, idem, entourée de fumeurs alors que l'on sait que c'est interdit dans les lieux publics et il y avait une multitude de pancartes avec une cigarette barrée... dans les sous-sols j'ai demandé de raisonner ce monsieur qui m'avait insulté, par un vigile ou policier... il n'était pas trop au courant !!!! de plus j'ai remarqué que ces fumeurs jetaient leur cigarette à terre sans l'éteindre, dans cette atmosphère surchauffée, gaz d'échappement, vapeur d'essence, flaques d'huile....ne pensez-vous pas que c'est dangereux...mais comme toujours en France, il faut que ça PETE pour que l'on agisse....et après on s'étonne que ça flambe.....faire appel à la citoyenneté en France est une aberration...il n'y a que la répression qui marche voir les accidents en régression...

J'en ai MARRE DE NE POUVOIR SORTIR LIBREMENT ET DE NE POUVOIR RESPIRER...

Réponse :

La présence de nombreux pictogrammes indique que Aéroport De Paris a respecté son obligation d'affichage contenue dans l'article R. 3511-7 du code de la santé publique. Mais cela n'est pas suffisant, il faut également respecter les articles R.3511-1 à 6 du même code et avoir la ferme volonté de protéger les passager et le personnel contre le tabagisme dans l'enceinte de l'aéroport.

Comment ADP peut-il démontrer cette ferme volonté de voir respectée la protection contre le tabagisme ?

- tout d'abord en l'annonçant, ce qui est plus ou moins fait.
- en demandant aux agents assermentés et à la police nationale, présente sur les lieux, d'intervenir auprès des usagers fumant en dehors des espaces expressément réservés à cet effet.
- en sensibilisant l'ensemble du personnel et les commerçants qui travaillent dans l'aéroport pour que, comme cela se passe naturellement dans les musées ou dans les grands magasins par exemple, ce personnel intervienne pour rappeler l'interdiction de fumer à ceux qui semblent l'ignorer.

Sans ces mesures d'accompagnement élémentaires, l'exploitant de l'aéroport démontre à la fois qu'il connaît les textes, qu'il peut en démontrer l'inefficacité et qu'il accepte sans réagir la banalisation des infractions.

Fournissez-nous une attestation claire et circonstanciée des infractions que vous pourrez constater lors de votre prochain passage à Orly car les aéroports font partie de nos objectifs immédiats.